



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8624
7 juin 1968
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 6 JUIN 1968 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 5870 du 6 juin 1968, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

Dans la nuit du 20 au 21 mai 1968, un groupe d'une vingtaine de soldats des forces américano-sud-vietnamiennes ont pénétré dans le territoire du Cambodge et harcelé avec des grenades et des tirs d'armes automatiques le poste militaire khmer de Prek Chrey, situé à environ 500 mètres en deçà de la frontière, dans la commune de Prek Chrey, district de Koh Thom, province de Kandal.

Cette attaque délibérée a causé des pertes ci-après du côté cambodgien :

Personnel :

- 2 habitants khmers tués dont un garçon de 15 ans;
- 4 autres blessés.

Matériel :

- Le poste des douanes et régies endommagé par l'explosion d'une mine;
- Une barque à moteur et un sampan emmenés en territoire vietnamien.

La Commission internationale de surveillance et de contrôle, les attachés militaires et de presse des missions diplomatiques et consulaires accréditées à Phnom-Penh ainsi que les représentants de la presse nationale et étrangère, invités par le Gouvernement royal cambodgien à se rendre sur le lieu d'agression, ont constaté de visu les traces de cette agression ainsi d'ailleurs que la violation de l'espace aérien du Cambodge par un avion de chasse américano-sud-vietnamien qui a survolé la région à basse altitude.

Le Gouvernement royal du Cambodge a protesté énergiquement contre cette nouvelle agression commise délibérément par les forces américano-sud-vietnamiennes

contre le poste militaire et des paisibles habitants frontaliers khmers. Il a exigé que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Viet-Nam mettent fin au renouvellement de tels actes criminels et qu'ils indemnisent les familles des victimes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Je vous prie d'agréer, etc.

Représentant permanent du Cambodge,

(Signé) HUOT SAMBATH

